

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

**Séance ordinaire du 13 septembre 2010**

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 9 et 16 août 2010.
3. Adoption des déboursés du mois.
4. Résolutions, s'il y a lieu & autres demandes.
5. a)Assemblée publique de consultation. Modification plan d'urbanisme. b) Adoption du règlement n° 330.
6. Soumission – camion de déneigement à vendre.
7. Résolution entérinant la pose d'une conduite d'aqueduc souterraine Ferme Malcali inc.
8. Demande de la subvention – programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
9. Offre de BPR – proposition de service – avis technique / dossier Fromagerie des Basques.
10. Dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2009.
11. Varia.
12. Question du public.
13. Levée de la séance.

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 13 septembre DEUX MILLE DIX à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, Mesdames les conseillères Carmen Nicole, Nancy Lafond, et Messieurs les conseillers Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Alain Théberge, Gaston Rioux qui siègent sous la présidence de Monsieur Jean Marie Lafrance, maire. Tous formant quorum.

Assiste également madame Danielle Ouellet, d.g./secrétaire-trésorière.

- Résolution 09.2010.200 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.
- Résolution 09.2010.201 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 9 ET 16 AOÛT 2010  
Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux du 9 et 16 août 2010 puisqu'ils ont été transmis 5 jours à l'avance et qu'ils sont conformes aux décisions et aux résolutions prises.
- Résolution 09.2010.202 3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS  
Les comptes à payer s'élèvent à 75 820,90 \$ (Chèques partant de 25217 à 25255 - Certificat de disponibilité de crédits n° 08-2010). Les prélèvements du mois sur le compte bancaire s'élèvent à 94 142,91 \$. Les autres factures s'élèvent à 7 666,15 \$. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux d'approuver le paiement des comptes présentés. Les fonds sont disponibles au budget pour les dépenses autorisées
4. RÉSOLUTIONS, S'IL Y A LIEU & AUTRES DEMANDES
- Résolution 09.2010.203 FONDS JEUNESSE DES BASQUES / PROJET DE BOURSES  
Attendu que Carrefour Jeunesse Emploi Rivière-du-Loup/les Basques informe la municipalité qu'il désire mettre sur pied un fonds jeunesse des Basques afin d'offrir aux jeunes de 16-35 ans, différentes bourses qui aidera à développer et consolider l'intérêt des jeunes pour la MRC, contribuera à leur rétention et à leur migration et permettra aux employeurs, lors de leur recrutement, d'avoir accès à une main d'œuvre vivant ou non à l'extérieur de la région ainsi que reconnaîtra l'initiative jeunesse de jeunes au sein de la communauté des Basques ;  
Attendu que le projet consiste à offrir 31 bourses dont 10 bourses de « Bienvenue ! », 10 bourses « Entrevue ! », 10 bourses « Stages » et 1 bourse « Initiative jeunesse » et que le conseil d'administration du Carrefour accepte d'y injecter 16 000\$ pour trois ans et demande à la municipalité une participation de 500\$/année pour les trois prochaines années afin de combler les besoins du fonds;  
Attendu que le conseil municipal est favorable audit projet ;  
En conséquence, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges participe au Fonds Jeunesse des Basques mis sur pied par Carrefour Jeunesse Emploi Rivière-du-Loup/les Basques. L'aide municipale consentie est de 500\$/année pour les trois prochaines années.
- Résolution 09.2010.204 ACHAT REGROUPÉ / DIESEL ET HUILE À CHAUFFAGE  
Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges participe à l'achat regroupé que lancera la MRC des Basques concernant le diesel et l'huile à chauffage.
- Résolution 09.2010.205 BILLETS SAVEURS ET GOURMANDISES BAS-ST-LAURENT / ACTIVITÉ DU 13 OCTOBRE  
Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges réserve deux billets pour l'activité « Saveurs et gourmandises Bas-St-Laurent » prévue le 13 octobre prochain à la Fromagerie des Basques.
- Résolution 09.2010.206 NOUVELLE TRAVERSE / CLUB DE DE MOTONEIGE LES PISTOLETS INC  
Attendu que monsieur Richard Rioux, président du Club de motoneige les Pistolets inc, fait part à la municipalité de son désir d'annuler la traverse de motoneige qu'il a dans le 3<sup>e</sup> rang Est près de monsieur Arnaud Gagnon par une nouvelle traverse qui serait située plus à l'Est soit dans la route Tobie-Rioux ;  
En conséquence, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la proposition contenue dans la lettre datée du 7 septembre 2010 de la part du président dudit Club relativement à la relocalisation de la traverse de motoneige sur la route Tobie-Rioux.

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION / MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

L'assemblée publique de consultation visant à modifier le plan d'urbanisme se déroule à même la séance ordinaire du conseil. Chaque membres du conseil et personnes présentes ont reçu le projet de règlement afin d'être en mesure d'en prendre connaissance et de poser des questions. On explique à l'assemblée que cette modification vise l'insertion d'un nouveau chapitre dans le plan d'urbanisme afin de traiter de la mise en valeur du patrimoine qu'il y a sur le territoire de la municipalité, entre autre, le site du manoir Rioux-Belzile que l'on désigne comme zone à protéger. Après explication, la parole a été donnée aux personnes présentes afin qu'elles puissent s'exprimer sur ledit projet de règlement. En général, celles-ci ont mentionné leur satisfaction à ce que la municipalité introduise une telle réglementation touchant le patrimoine et particulièrement pour le site du manoir Rioux-Belzile puisqu'il s'avère que son emplacement recèle potentiellement de vestiges historiques et d'artéfacts menacés de détérioration s'il n'est pas protéger et encadrer. De plus, on souhaite que la propriétaire exécute des travaux de restauration du manoir afin de continuer l'aspect d'origine. Monsieur le maire remercie les personnes présentes pour les commentaires et observations énoncées sur ce projet. A ce stade, le conseil peut adopter le règlement de modification conformément à l'article 109,2 de *la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*.

Résolution ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 330 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 179

09.2010.207 Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le règlement n° 300 modifiant le règlement n° 179 Plan d'urbanisme afin d'y ajouter un nouveau chapitre concernant la mise en valeur du patrimoine.

Le règlement n° 330 est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récépissé et se réfère en annexe du livre des délibérations, et au livre des règlements (page - ).

6. SOUSSION – CAMION DE DÉNEIGEMENT A VENDRE

Il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges refuse l'offre faite par monsieur Marcel Gagnon en date du 10 septembre 2010 pour le camion de marque International mis en vente. En effet, le prix soumis de 4250 \$ ne représente pas la juste valeur marchande.

Résolution 7. RÉSOLUTION ENTÉRINANT LA POSE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SOUTERRAINE FERME MALCALI INC.

09.2010.208 Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges entérine la pose d'une conduite souterraine d'aqueduc en dessous de la route du 2<sup>e</sup> rang ouest (situé à proximité de la partie du lot 475) par la Ferme Malcali inc. Référence permis n° 10.US. 07

Résolution 8. DEMANDE DE LA SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

09.2010.209 Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande la subvention promise de 10 000 \$ relativement aux travaux d'asphaltage dans le 3<sup>e</sup> rang Est et mentionne que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention. Référence résolution 06.2010.146

Résolution 9. OFFRE DE BPR – PROPOSITION DE SERVICE – AVIS TECHNIQUE / DOSSIER DE LA FROMAGERIE DES BASQUES

09.2010.210 Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la proposition de la firme BPR inc en date du 13 septembre 2010 pour une estimation proposée de 9 420 \$ excluant les taxes relativement au dossier de la Fromagerie des Basques concernant l'entente de traitement conjoint des eaux usées. Il est entendu qu'il y aura un partage des coûts entre la ville et la municipalité.

10. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES DE L'ANNÉE 2009

La d.g./secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion année 2009 à la table du conseil municipal. Les membres du conseil désirent recevoir plus d'explication à la prochaine rencontre de travail.

11. VARIA

Résolution

RÉPARATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT / SECTEUR DE LA ROUTE 132 OUEST

09.2010.211

Sur une proposition de monsieur Alain Théberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges effectue la réparation d'une conduite d'égout de 250 mm ayant une déficience jugée majeure (suite à l'inspection à la caméra – joint décalé conduite près du regard RS-50 ) dans le secteur de la route 132 ouest et autorise madame Danielle Ouellet, directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les différents documents afférents et autorisations nécessaires à ce projet.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Un contribuable résidant sur la route 132 Est fait part au conseil municipal de la nouvelle orientation de Postes Canada à propos de l'implantation des boîtes aux lettres. Le maire répond que la municipalité n'a pas de contrôle à ce propos.

Le maire mentionne qu'il a communiqué avec la maître de poste de Rivière-Trois-Pistoles qui se dit ouverte à fermer 1 heure plus tard sur une journée de la semaine afin d'accommoder la clientèle. Par contre, vu son contrat de travail de 32 heures, elle retranchera 1 heure ailleurs.

On soulève que plusieurs lampes de rue de la route 132 ouest, propriétés du MTQ sont éteintes. On effectuera un appel afin de connaître les délais de réparation.

On demande s'il y a un délai pour l'émission de permis de rénovation. Réponse oui, 30 jours à partir du dépôt de la demande auprès de l'inspecteur des bâtiments de la municipalité.

On discute à propos du nouveau rôle triennal d'évaluation 2011-2012-2013 qui a été déposé aujourd'hui. Dans son ensemble, on remarque une augmentation de 18% des valeurs totales. On mentionne que le taux de la taxe foncière sera sûrement ajusté à la baisse. Plusieurs contribuables présents s'attendent à ce que leur valeur de terrain et de bâtiment hausse et s'inquiètent du pourcentage d'augmentation qui y sera associé.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE

À 20H56 minutes, la séance est close.

Signé :

Danielle Ouellet, d.g./sec.-très.,

Jean Marie Lafrance, maire